



Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

Décision n° D2017- 61

PORTANT ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES INTITULÉES : « REPÉRAGE ET ACCOMPAGNEMENT EN CHRS DES VICTIMES ET DES AUTEURS DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE».

Vu l'art. 23 de la Convention constitutive de l'Anesm,

Vu l'avis favorable n° 2017-125 du Comité d'orientation stratégique, ayant valablement délibéré en sa séance du 2 octobre 2017,

Vu l'avis favorable n° 2017-120 du Conseil scientifique, ayant valablement délibéré en sa séance du 4 octobre 2017.

Décide :

Article 1^{er} : Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Repérage et accompagnement en CHRS des victimes et des auteurs de violences au sein du couple », sont adoptées.

Fait à Saint Denis, le 14 novembre 2017

Le Directeur

signé

Didier CHARLANNE

N°2017-125

COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE

AVIS

Objet : Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Repérage et accompagnement en CHRS des victimes et des auteurs de violences au sein du couple ».

Le Comité d'orientation stratégique, après en avoir délibéré,

donne un avis favorable à l'unanimité à l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux en vue de l'adoption des recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Repérage et accompagnement en CHRS des victimes et des auteurs de violences au sein du couple ».

Fait à Saint Denis, le 2 octobre 2017

Le Président du Comité d'orientation stratégique



André DUCOURNAU

N°2017-120

CONSEIL SCIENTIFIQUE

AVIS

Objet : Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles intitulées : « Repérage et accompagnement en CHRS des victimes et des auteurs de violences au sein du couple ».

Le Conseil scientifique, après en avoir délibéré,

donne un avis favorable à l'unanimité l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux en vue de l'adoption des recommandations de bonnes pratiques intitulées : « Repérage et accompagnement en CHRS des victimes et des auteurs de violences au sein du couple ».

Fait à Saint Denis, le 4 octobre 2017

La Présidente du Conseil scientifique



Annie FOUQUET